51eme Session du Conseil du Développement industriel de l'ONUDI
du 03 au 06 juillet 2023
****

Déclaration du Sénégal au titre du Point 9 : Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)
****

Par SEM Cheikh Tidiane SALL, Ambassadeur Représentant permanent auprès de l'ONUDI
****

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Groupe des 77 et la Chine. A titre national, je souhaiterais faire les commentaires suivants.

Le Sénégal tient à remercier le Directeur général et le Secrétariat pour la qualité du Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III), qui nous permet d'apprécier les efforts qui sont en train d'être déployés pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable du continent Africain.

Monsieur le Président,

L'adoption de DDIA III, dont le Président de la République du Sénégal est l'un des champions et qui entre en droite ligne de l'ODD 9 des Nations Unies, a coïncidé avec l'engagement résolu des plus hautes autorités sénégalaises en faveur d'une relance du secteur industriel.

A ce titre, le Gouvernement du Sénégal a lancé en 2021 sa nouvelle politique stratégique d'industrialisation 2021-2035, nourrie par les enseignements tirés de la Covid-19 et intégrant les enjeux liés à l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECA), au nouveau statut du Sénégal en tant que producteur de pétrole et de gaz, au développement du numérique et à l'industrie 4.0.

Elle repose sur les quatre axes que sont (I) la transformation des matières premières agricoles, sylvopastorales et halieutiques ; (II) la transformation industrielle des ressources minérales et des hydrocarbures ; (III) le développement de l'industrie

pharmaceutique et de la pharmacopée et (IV) le développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation.

Mesdames et Messieurs,

Comme dans la plupart des pays en développement, le secteur primaire concentre la majorité de la population active du Sénégal. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de créer 05 Agropoles dans le but de favoriser la création d'une économie locale par le développement d'un tissu de PME/PMI, mais aussi de soutenir l'agriculture familiale et les petits producteurs.

C'est le lieu pour moi d'exprimer notre gratitude à l'ONUDI qui accompagne la mise en place de ces pôles de développement agroindustriel.

Monsieur le Président,

Le retour de la guerre en Europe, les effets de la pandémie de covid-19 et les conséquences de plus en plus pénibles du changement climatique ont mis en lumière l'impérieuse nécessité d'intensifier et d'élargir les efforts pour un développement industriel inclusif et durable, notamment des pays en développement qui demeurent les plus vulnérables.

Fort de son expérience positive de pays pilote du PCP, le Sénégal se félicite de la dynamique d'élargissement de ce programme à un plus grand nombre de pays africains afin d'induire un développement industriel inclusif et durable à plus grande échelle, tout en soulignant l'importance de procéder à une évaluation rigoureuse des premiers PCP en vue de favoriser une meilleure exécution de ceux à venir.

Enfin, ma délégation voudrait appeler les pays riches à une plus grande solidarité pour accomplir des progrès vers un monde juste. Pour cela, en droite ligne de ce qui a été discuté lors sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial des 22 et 23 juin dernier, l'ONUDI devrait étudier les engagements et autres promesses faites dans la capitale française pour promouvoir le développement industriel durable de l'Afrique afin de développer la capacité de production et stimuler la croissance sur le continent.

Je vous remercie.